

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-09-24-014

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	C. DEBARREIX-PAGE
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	Arrivé à 21h03
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	A	G. BARRIQUAND
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	P. BELAIR
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Claude PERON

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES – Approbation du plan de financement SIEA et du dispositif intracting de la tranche 1 « centre ville » pour la modernisation de l'éclairage public

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

La dynamique de modernisation du parc d'éclairage public répond à la directive européenne 2011/65/UE RoHS, (Restriction of Hazardous Substances) limitant l'utilisation de dix matières dangereuses couramment utilisées dans les équipements électriques et électroniques, interdisant ainsi la commercialisation des lampes à décharge dès février 2027. Elle poursuit également l'objectif d'économie d'énergie de la commune.

Ainsi, la ville de Montluel a-t-elle mandaté le SIEA pour l'élaboration d'une étude d'avant-projet détaillé (APD) ayant mené au plan de financement à approuver comme suit, pour la tranche 1, couvrant le territoire du centre-ville de Montluel :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-014-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Modernisation Eclairage Public - Solution lumineaires et retrofit led - 1ere tranche

Etude : Avant Projet Définitif (APD)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modernisation Eclairage Public - Solution lumineaires et retrofit led - 1ere tranche

Dossier n°: 2024-0359-EP

Nombre de points lumineux aériens rénovés subventionnables : 253

Nombre de points lumineux aériens rénovés non subventionnables : 215

Nombre de platines de commandes : 7

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. ⁽¹⁾	329 000,00 €
Soit montant H.T.	274 166,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	159 930,00 €
Participation du SIEA	21 933,33 €
Fonds de compensation de TVA	53 969,16 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	253 097,51 €
Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING	102 960,00 €
Soit un remboursement sur 12 ans selon le tableau d'amortissement joint.	
Dont montant restant à financer par la commune	150 137,51 €
(à inscrire en section d'investissement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	127 616,88 €

⁽¹⁾ = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.

Le plan de financement comporte la dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune d'un montant total de 253 097.51 € et inclut le dispositif d'avance remboursable dite « intracting » pour un montant de 102 960 €.

L'intracting est un dispositif soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), visant à financer des actions de performance énergétique portant sur des équipements et des systèmes publics qui engendrent des économies d'énergie.

En l'occurrence, le SIEA a contractualisé avec la CDC. La ville remboursera l'intracting auprès du SIEA selon le tableau d'amortissement ci-joint :

MAIRIE DE MONTLUEL

Modernisation Eclairage Public - Solution lumineaires et retrofit led - 1ere tranche

2024-0359-EP

Tableau d'amortissement

échéances constantes						
		13 870,27 €	102 960,00 €	116 830,27 €		
Année	Taux fixe périodique	Intérêts fixes à inscrire en section de fonctionnement	Montant amortissement à inscrire en section d'investissement	Montant échéance	Capital restant dû	
août-25					102 960,00 €	
juin-26	2%	2 059,20 €	7 676,66 €	9 735,86 €	95 283,34 €	
juin-27	2%	1 905,67 €	7 830,19 €	9 735,86 €	87 453,15 €	
juin-28	2%	1 749,06 €	7 986,80 €	9 735,86 €	79 466,35 €	
juin-29	2%	1 589,33 €	8 146,53 €	9 735,86 €	71 319,82 €	
juin-30	2%	1 426,40 €	8 309,46 €	9 735,86 €	63 010,36 €	
juin-31	2%	1 260,21 €	8 475,65 €	9 735,86 €	54 534,71 €	
juin-32	2%	1 090,69 €	8 645,17 €	9 735,86 €	45 889,54 €	
juin-33	2%	917,79 €	8 818,07 €	9 735,86 €	37 071,47 €	
juin-34	2%	741,43 €	8 994,43 €	9 735,86 €	28 077,04 €	
juin-35	2%	561,54 €	9 174,32 €	9 735,86 €	18 902,72 €	
juin-36	2%	378,05 €	9 357,81 €	9 735,86 €	9 544,91 €	
juin-37	2%	190,90 €	9 544,91 €	9 735,81 €	0,00 €	

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-014-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

La vue d'ensemble du plan de financement global est la suivante :

DEPENSE PREVISIONNELLE GLOBALE NETTE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE	253 097,51 €
<i>Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING et remboursable au SIEA sur 11 ans</i>	102 960,00 €
<i>Dont montant restant à financer (dont appel de fonds 85% à payer à l'envoi de l'OS à l'entreprise, soit BP 2026)</i>	150 137,51 €

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE 2026-2037		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (intérêts)
Exercice 2026	appel de fonds 85 %	127 616,88 €	0,00 €
	appel de fonds 15 % - solde travaux	22 520,63 €	0,00 €
	intracting 1/11	7 676,66 €	2 059,20 €
Exercice 2027	intracting 1/11	7 830,19 €	1 905,67 €
Exercice 2028	intracting 2/11	7 986,80 €	1 749,06 €
Exercice 2029	intracting 3/11	8 146,53 €	1 589,33 €
Exercice 2030	intracting 4/11	8 309,46 €	1 426,40 €
Exercice 2031	intracting 5/11	8 475,65 €	1 260,21 €
Exercice 2032	intracting 6/11	8 645,17 €	1 090,69 €
Exercice 2033	intracting 7/11	8 818,07 €	917,79 €
Exercice 2034	intracting 8/11	8 994,43 €	741,43 €
Exercice 2035	intracting 9/11	9 174,32 €	561,54 €
Exercice 2036	intracting 10/11	9 357,81 €	378,05 €
Exercice 2037	intracting 11/11	9 544,91 €	190,90 €
total		253 097,51 €	13 870,27 €

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA),

Vu la délibération de la ville de Montluel n° 2025-06-25-009 en date de 25 juin 2025, portant approbation du recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

Considérant la nécessité de procéder à la modernisation de l'éclairage public,

Considérant le plan de financement de la tranche 1 couvrant le territoire du centre-ville de Montluel,

Considérant le tableau d'amortissement de l'intracting de la tranche 1

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté,**
- **D'APPROUVER le dispositif intracting et son tableau d'amortissement**
- **D'HABILITER la Maire à signer ces documents,**
- **D'INDIQUER que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2026 aux chapitres 204 et 65, sur le fondement du plan de financement fourni par le SIEA**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-014-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025